

Direction générale de la coordination réseau et ministérielle  
et des affaires institutionnelles

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 11 juillet 2022

**Objet : Demande d'accès**  
**N/Réf. : 1847 00/2022-2023.163**

Par la présente, nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 4 juillet 2022 dans laquelle vous souhaitez obtenir la liste des établissements autorisés à permettre de fumer le cigare dans leurs murs.

Nous donnons accès au document que nous détenons en lien avec la demande.

Vous trouverez, annexé à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi ainsi que les articles de la Loi précités.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,

Original signé par

Daniel Desharnais

p. j. 1

N/Réf. : 22-CR-00055-96